



Utilisation des plateformes suspendues et des EPI contre les chutes de hauteur – ECS6.4

Durée

1 jour (7 heures)

Salle : 3H30 – Pratique : 3H30

Public et Prérequis

Public : Toute personne ayant à utiliser des plateformes suspendues déjà installées

Prérequis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Pas de restriction au port de charges. Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

- Utiliser les plateformes suspendues dans les conditions optimales de travail et de sécurité et en conformité avec la réglementation
- Utiliser les EPI contre les chutes de hauteur sur les terrasses dépourvues de protection collective

Méthode pédagogique

Les exposés sur la réglementation et les caractéristiques du matériel et EPI contre les chutes de hauteur mis à disposition, sont suivis d'exercices pratiques dans les conditions réelles d'utilisation

Contenu

- Le travail en hauteur et ses contraintes
- La réglementation en matière de sécurité et les protections individuelles et collectives
- Les risques dus aux plateformes suspendues
- La technologie des plateformes suspendues
- Les dispositifs de sécurité : description et fonctionnement
- Pratique : manœuvres montée / descente, déclenchement de certains dispositifs de sécurité, remise en marche après incident
- Les règles et consignes d'utilisation des plateformes suspendues
- La vérification avant utilisation
- L'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur :
 - Les harnais d'antichute
 - Les systèmes de liaison antichute
 - Les longes et connecteurs
 - Les absorbeurs d'énergie

Evaluation des acquis

L'acquisition des consignes d'utilisation des plateformes suspendues, ainsi que le respect de celles-ci, sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests.

Particularité

- Une plateforme suspendue en configuration de chantier et vérifiée est mise à disposition par l'entreprise. Elle est indispensable à la partie pratique du contrôle.
 - Effectif : 6 participants maximum
- Cette formation intègre les prescriptions de la recommandation R433 de la CNAMTS du 26/11/2007